Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Renégociation des contrats de la coproriété

Par krint

Bonjour, récente copropriétaire et membre du conseil syndical, je souhaiterais connaître mes droits pour lancer une renégociation des contrats qui ont plus de 5 à 6 ans d'âge (voir 10 ans et plus) et qui n'ont jamais fait l'objet de remise en concurrence. Les prix grimpent chaque année, qu'il y ait ou non formule de réactualisation.

Les autres membres du conseil ne s'opposent nullement, au contraire, mais ne savent pas me renseigner sur nos droits .

Quel est la répartition des rôles entre le syndic et le conseil syndical dans la remise en concurrence :
- le conseil syndical peut-il décider à tout moment demander la remise en concurrence ? de quelle manière ?
- le conseil syndical peut-il redéfinir la ou les prestations demandées ?
- qui lance la consultation ?
- le conseil syndical peut-il lister les entreprises à consulter ? participer à l'analyse des offres et retenir le mieux disant ?

je vous remercie d'avance pour votre éclairage professionnel.